

RÈGLEMENT COURSE DE LA FORGE 2025

Article 1 : l'organisateur

Le VSM (« Vélo Sport Martignolais »), association loi 1901 à but non lucratif, située au 21 rue de Gourden 35640 Martigné-Ferchaud, organise un événement sportif le dimanche 30 mars 2025 sur le site de l'étang de la Forge à Martigné-Ferchaud.

Site internet : www.coursedelaforge.run

Facebook : www.facebook.fr/coursedelaforge

E-mail : hello@coursedelaforge.run

Article 2 : inscription

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, homme et femme, dans les catégories suivantes : juniors, espoirs, seniors et masters. Pour les 11kms , il faut être nés avant 2009. Pour les 16 km et 27 km, il faut être majeur le jour de la course. La licence est obligatoire pour les licenciés (seules les licences FFA sont admises). Les non-licenciés doivent fournir la copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course ou d'être muni d'un certificat PPS (Parcours de Prévention Santé) de moins de 3 mois. L'événement est limité à 700 participants en comptabilisant les 3 épreuves de course à pied.

Inscription ouverte jusqu'au 28/03/2025 à 23 h :

- En ligne sur **www.Klikego.com**
- sur place le jour de la course s' il reste des dossards à distribuer

Les engagements sont fermes et définitifs. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Il n'y aura aucun remboursement en cas d'annulation de l'épreuve, ou en cas de blessure ou empêchement de la part du coureur .

Article 3 : épreuves

Épreuve	Distance*	Heure de départ	Heure de fermeture des inscriptions sur place*	Ravitaillement liquide	Tarif	
					Prévente	Sur-place
Marche Loisir	11 km	A partir de 9 H 00	10 H 30	-	5 €	5 €
Course à pied	26 km	9 H 00	08 H 30	5 ^{ème} kilomètre 16 ^{ème} kilomètre	15€	17 €
Course à pied	17 km	09 H 30	09 H 00	5 ^{ème} kilomètre	13 €	15 €
Course à pied	11 km	10 H 30	10 H 00	5 ^{ème} kilomètre	10 €	12 €

** L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité ou pratique. Cela peut faire varier la distance. En général de $\pm 1\ 000$ m. Cf. Article 12.*

Article 4 : accueil des coureurs

L'accueil se fait au parking du camping du Bois Feuillet. Des informations d'accès au site plus précises sont disponibles sur le site internet de la course www.coursedelaforge.run. Remise des dossards à partir de 7 H 30. Possibilité d'utiliser les douches et sanitaires du camping.

Article 5 : parcours

Le parcours se situe sur les communes de Martigné-Ferchaud et de Eancé.

- **Parcours 11 km** : une boucle autour de l'Etang de la Forge à Martigné-Ferchaud. 95% nature.
- **Parcours 17 km** : une boucle autour de l'Etang de la Forge et de la carrière Pigeon . 85 % nature
- **Parcours 26 km** : une boucle autour de l'Etang de la Forge , de la carrière Pigeon et sentier et forêt sur la commune d'Eancé avec du dénivelé positif supplémentaires.

ATTENTION : les 3 parcours traversent des propriétés privées. L'autorisation exceptionnelle de traverser ces terrains a été accordée aux organisateurs. Merci d'être responsable et de ne pas suivre ce parcours en dehors de la course. Cela pourrait remettre en cause sa pérennité.

Une barrière horaire sera mis en place pour le 26 km . Les participants devront mettre moins de 2 h 15 pour franchir le 17 eme km . Si cette barrière horaire est dépassée, le coureur devra enlever son dossard et rentrer directement à l'arrivée par ses propres moyens.

Article 6 : équipement

Chaque participant doit être équipé en adéquation avec une course de type trail . Les chaussures devront être adaptées aux 3 parcours. Il est interdit de courir avec des enceintes musicales sous peine de disqualification. Chaque coureur devra avoir un gobelet ou gourde car il n'y aura pas de gobelet sur les ravitaillements .

Article 7 : classement - récompense

Un classement sera effectué pour les trois premières courses (hors marche loisir). Les 3 premiers (eres) seront récompensés (es).

Article 8 : sécurité

Une équipe de secourisme sera présente avec ambulance, sécurité civile et un médecin en disponibilité.

Aucun accompagnateur à pied, en vélo ou engin motorisé ne sera toléré sur le parcours , exceptée pour les besoins de l'organisation.

Article 9 : ravitaillement

Un ravitaillement en eau et solide sera assuré au 5^{ème} km (11 km), au 12^{ème} km (17 kms) et 2 ravitaillements sur le 26 kms, au 13.5^{ème} km (liquide et solide), 17,5^{ème} et 22^{ème} km (liquide seulement)*. Une collation sera disponible à l'arrivée.

*lieu commun

Article 10 : assurance

L'organisateur, l'association VSM, est couvert par une assurance souscrite pour cette compétition. Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique avant, pendant et après l'épreuve, d'accidents causés par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Article 11 : environnement

Cette course est organisée dans le respect de l'environnement, chaque coureur doit veiller à son comportement. Il n'y aura pas de gobelet sur les ravitaillements, l'organisation demande à chaque participant d'amener son gobelet. Merci de ne rien jeter au sol sous peine de disqualification. La circulation est réglementée.

Article 12 : droit à l'image

L'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photographies réalisées lors de la course pour les besoins de ses différentes publications.

Article 13 : modification et annulation

En cas de circonstances exceptionnelles, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans remboursement.

Article 14 : acceptation du règlement

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. Le fait de s'inscrire entraîne l'entière acceptation de celui-ci.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par e-mail à hello@coursedelaforge.run.

Sportivement,

L'équipe de la Course de la Forge.